



LE PRÉSIDENT NATIONAL

DECISION N°004/ENVOL-RDC/PR/07/2019 DU 27/07/ 2019 PORTANT NOMINATION DU COORDONNATEUR PROVINCIAL DANS LA PROVINCE DU KASAI

LE PRESIDENT NATIONAL D'ENVOL,

Vu la Constitution du 18 février 2006, spécialement ces articles 6, 7 et 8 ;

Vu la loi n°04/002 du 15 mars 2004 portant Organisation et Fonctionnement des partis politiques;

Vu l'arrêté du Vice-Premier ministre, ministre de l'intérieur et sécurité n°072/2011 du 09 juin 2011 portant enregistrement de l'Envol de la Rd. Congo, en sigle « ENVOL » ;

Vu les Statuts de l'ENVOL spécialement ses articles 49, 52, 53, 81 et 84 ;

Considérant les recommandations du Bureau Politique tenu à Kinshasa sous forme de convention élargi aux coordinations et fédérations du 11 au 13 juillet 2019 ;

Vu la nécessité de la restructuration en vue de relancer les activités du parti et son animation sur le territoire national ;

Vu les résultats électoraux issus des élections de décembre 2018 ;

Vu la délibération de la réunion du comité national du 27 juillet 2019 ;

DECIDE :

Article 1 : Est nommé Coordonnateur, dans la province du KASAI : **Monsieur Joseph KALOMBO KANKU**

Article 2 : Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires à la présente décision.

Article 3 : Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature

Fait à Kinshasa, le 27 juillet 2019

Delly SESANGA HIPUNGU-DJA KASENG

PARTI DE L'ENVOL DE LA RD CONGO

PAR L'ARRÊTÉ DU MINISTRE DE L'INTERIEUR N°072/2011 DU 09 JUIN 2011

SIEGE : CROISEMENT DES AVENUES OPALA ET GAMBELA DANS LA COMMUNE DE KASA VUBU VILLE DE KINSHASA

WEBSITE : WWW.envolrdcongo.org – ADRESSE MAIL : secretariat@envolrdcongo.org – PAGE FACEBOOK : ENVOL RD CONGO

TÉL : +243 99 89 60 650 - +243 82 32 71 314

ENVOL



Parti-Politique enregistré au ministère de l'intérieur sous l'arrêté ministériel n° 072/2011 du 09 juin 2011.

